

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CIBLE ET À L'IDENTIFIANT RÉGIONAL

Engagement de l'adhérent :

L'adhérent reconnaît l'importance d'associer un produit de qualité à l'utilisation et à la promotion de la marque de certification « **Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et dessin** » ci-dessus illustrée (« la **Marque** »).

Déclarations de l'adhérent :

1. Je (mon entreprise) désire faire usage de la **Marque** et à cette fin, je déclare que les marchandises vendues par mon entreprise sont conformes à la norme décrite au document ci-joint intitulé *Critères de certification*;
2. Je m'engage à utiliser la **Marque** sur mes marchandises de façon conforme au code d'éthique ci-joint;
3. En cas de non-acceptation de ma demande d'adhésion ou d'annulation de celle-ci, je m'abstiendrai de faire usage de toute forme d'utilisation de la **Marque**, y compris les autocollants qui me sont remis à l'occasion de la signature du présent document;
4. En toutes hypothèses, je reconnais être entièrement responsable des pertes qui pourraient être occasionnées à CIBLE par la manipulation et l'usage non autorisé des autocollants par des tiers si tel usage résulte d'une négligence de ma part à l'égard de la garde ou du contrôle des autocollants;
5. Je comprends et j'accepte que l'acceptation par CIBLE de ma demande d'adhésion suivant les termes du présent document constitue entre nous un contrat de licence d'utilisation de la **Marque**.

Adhésion annuelle à Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est	150 \$	150 \$
1er rouleau d'étiquettes gratuit avec adhésion		Gratuit
TPS		7,50\$
TVQ		14,96\$
	TOTAL	172,46\$

Modes de paiement :

Virement Interac : direction@cible-estrie.org / Réponse à la question de sécurité : saveurs

Virement bancaire : transit : 50030, No institution : 815, No de compte : 470 139 7 (815-50030-470139-7)

Chèque : le faire au nom du CIBLE

Pour payer par carte de crédit : Veuillez nous contacter afin de vous faire parvenir le lien.

Nom (en lettres moulées)	
Date	Signature

Fiche de renseignements à compléter

Nom de l'entreprise : _____

À joindre pour le site Web de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est

Logo de l'entreprise en haute définition

6 photos horizontales des produits, des propriétaires et autres photos pertinentes (minimum 800ko)

Adresse postale :

Téléphone : _____

Site Web :

Courriel :

Noms des propriétaires : _

Cochez la case qui s'applique à votre entreprise:

Vous êtes un producteur agricole

Vous êtes un producteur agricole / transformateur

Vous êtes transformateur

Cochez l'énoncé qui s'applique à votre entreprise:

L'entreprise est certifiée Aliments du Québec

L'entreprise fabrique des boissons alcooliques

L'entreprise n'opère qu'en circuits courts (boutique à la ferme, marchés publics et de solidarité, l'entreprise fait elle-même sa distribution dans les points de vente).

Votre entreprise est enregistrée auprès de l'UPA?

Réseaux sociaux, l'entreprise est présente sur

Facebook

Instagram

TikTok

Autre

Description de l'entreprise et historique de l'entreprise en quelques paragraphes
(voir www.createursdesaveurs.com pour inspiration) :

Vos produits

Cochez uniquement ce qui correspond à ce que **vous cultivez, élevez, cueillez, transformez et / ou emballez vous-même dans votre entreprise.**

Aliments crus Exemples: aliments déshydratés, fermentation, etc.

Autocueillette

Biologique

Boulangerie, pâtisserie, chocolateries

Breuvages et alcools

Desserts

Fines herbes, fleurs et assaisonnements (Épice, sel, poivre, huile, vinaigrette, vinaigre pousse, ail (déshydraté, poudre, etc.)

Fromages et produits laitiers

Fruits, légumes, champignons

Mets préparés

Produits de l'érable et miel

Petits pots sucrés, salés

Produits céréaliers et pâtes

Produits sans gluten

Viandes, poissons, charcuteries

Autres :

Description des produits que vous cultivez, élevez, cueillez, transformez et /ou emballez uniquement :

Marchés visés

Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est distribue souvent la liste de ses membres à différents groupes tels que les épiceries (Épiciers complices), les petites épiceries et boutiques fines (Espaces boutiques). Afin de diffuser l'information la plus pertinente possible, voici quelques informations à compléter.

Tourisme gourmand

Pour apparaître sur la liste des entreprises en **tourisme gourmand** et avoir la carte géographique apparaissant sur votre page du site Web Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, vous devez

- Avoir une boutique ou un kiosque à la ferme ou sur le lieu de production.

Je désire inscrire mon entreprise sur la liste des entreprises en tourisme gourmand.

Adresse de la boutique, du kiosque ou du lieu de production : (Si différent de l'adresse postale).

Hôtels, restaurants et institutions

Pour apparaître sur la liste des entreprises qui fournissent les **hôtels, restaurants et institutions**, vous devez

- Avoir des produits de qualité constante
 - Vendre les produits dans des formats adaptés à ce type de clients
- Je désire inscrire mon entreprise sur la liste des entreprises qui fournissent les hôtels, restaurants et institutions.

Épiciers complices

Pour apparaître sur la liste chez les **Épiciers complices**, vous devez

- Produire le volume nécessaire pour approvisionner de façon continue (ou saisonnière selon les produits) les supermarchés.
 - Assurer le suivi auprès des points de vente (peut se faire en collaboration avec un distributeur.)
 - Posséder un étiquetage adéquat pour les produits (code à barres, étiquettes nutritionnelles...)
 - Être en mesure d'assurer un bon service à la clientèle pour tous les points de vente desservis.
- Je désire inscrire mon entreprise sur la liste des Épiciers complices.

Espaces boutiques

Pour apparaître sur la liste des entreprises chez les **Espaces boutiques**, vous devez

- Produire le volume nécessaire pour approvisionner de façon continue (ou saisonnière selon les produits) ces commerces de petites surfaces.
- Assurer le suivi auprès des points de vente (peut se faire en collaboration avec un distributeur.)
- Posséder un étiquetage adéquat pour les produits (code à barres, étiquettes nutritionnelles...)
- Être en mesure d'assurer un bon service à la clientèle pour tous les points de vente desservis.

Je désire inscrire mon entreprise sur la liste des Espaces boutiques.

Boutique en ligne

Pour être référencé sur la page Boutiques en ligne du site createursdesaveurs.com, vous devez

- Avoir un site marchand en ligne au nom de votre entreprise et assurer les services associés.

Je désire que la boutique en ligne de mon entreprise soit présente sur la page Boutiques en ligne du site internet de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est.

Adresse de votre boutique en ligne :

https://www._____

Facturation électronique

Je désire obtenir ma facture pour mon renouvellement annuel par courriel.

Adresse courriel pour acheminer la facturation:

CRITÈRES DE CERTIFICATION

« CRÉATEURS DE SAVEURS CANTONS-DE-L'EST »

Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est est une marque de certification qui permet d'identifier et de distinguer les produits des entreprises du secteur bioalimentaire du dit territoire qui se conforment aux critères et code d'éthique élaboré par le Conseil de l'Industrie bioalimentaire de l'Estrie.

Toute entreprise productrice ou transformatrice désirant adhérer à « **Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est** » doit répondre aux critères suivants :

Mettre en marché des produits bioalimentaires cultivés, élevés, cueillis, pêchés ou transformés dans la région touristique des Cantons-de-l'Est, région officiellement reconnue par le gouvernement du Québec, répondant en outre aux caractéristiques suivantes :

Plus de 85 % des ingrédients proviennent du territoire des Cantons-de-l'Est où sont entièrement réalisées les activités de transformation et d'emballage des produits.

Lorsque les ingrédients ne proviennent pas à 85 % du territoire des Cantons-de-l'Est, les activités de transformation et d'emballage des produits sont entièrement exécutées dans les Cantons-de-l'Est.

CODE D'ÉTHIQUE « CRÉATEURS DE SAVEURS CANTONS-DE-L'EST »

Afin d'accroître la reconnaissance et la crédibilité de la marque de certification « **Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est** » tant sur le plan régional que provincial, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) a défini les règles d'utilisation.

Le présent code d'éthique s'adresse à toutes les entreprises agricoles et agroalimentaires souhaitant utiliser cette identification pour mettre en valeur leurs produits et leurs provenances. Également, c'est aussi promouvoir un mode de production ou un savoir-faire qui s'inscrit dans la philosophie des produits à valeur ajoutée des Cantons-de-l'Est; c'est-à-dire qui met à l'avant-plan la richesse, le patrimoine et l'aspect distinctif de la région touristique des Cantons-de-l'Est.

Le producteur/transformateur s'engage à :

1. Répondre aux critères d'adhésion de « **Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est** » qui sont :
 - 1.1 Être certifiée à Aliments du Québec ou Aliments préparés au Québec, sauf pour les entreprises qui produisent des boissons alcoolisées artisanales ou qui effectuent exclusivement la vente de leurs produits en circuits courts et qui respectent les critères d'adhésion de ces certifications;
 - 1.2 Mettre en marché des produits bioalimentaires cultivés, élevés, transformés, cueillis ou pêchés dans les Cantons-de-l'Est, région touristique officiellement reconnue par le gouvernement du Québec, répondant en outre aux caractéristiques suivantes :
 - Plus de 85 % des ingrédients proviennent du territoire des Cantons-de-l'Est où sont entièrement réalisées les activités de transformation et d'emballage des produits.
 - Lorsque les ingrédients ne proviennent pas à 85 % du territoire des Cantons-de-l'Est, les activités de transformation et d'emballage des produits sont entièrement exécutées dans les Cantons-de-l'Est
2. Seule une marque exclusivement fabriquée dans les Cantons-de-l'Est, et nulle part ailleurs dans le monde, peut être certifiée Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est.
3. Favoriser l'utilisation des produits agricoles cultivés ou cueillis dans les Cantons-de-l'Est, lorsque ceux-ci sont disponibles;
4. Respecter toutes les lois et règlements en vigueur au Québec s'appliquant à mon entreprise, entre autres les permis requis et certificats d'autorisation;
5. Répondre aux normes commerciales pour les produits concernés;
6. Répondre aux normes d'étiquetage provinciales, nationales ou internationales;
7. Être responsable du maintien d'une qualité uniforme de ses produits;
8. Assurer le suivi de ses produits tout au long de la chaîne de commercialisation;
9. Faire approuver par le Cible, toute utilisation ou reproduction de la marque et de son univers graphique « **Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est** » afin de se conformer à la norme prescrite;
10. Utiliser l'identification « **Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est** » uniquement sur les produits préapprouvés par le CIBLE, comme faisant partie de la campagne de promotion, à ce titre, fournir la liste des produits à l'adhésion et une mise à jour des ajouts en cours d'année.

* Un circuit court ne comporte aucun ou un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.
